



Nouvelle prestation de la Chambre vaudoise immobilière

Le contrat de bail en ligne, un outil pour faciliter la vie des propriétaires

Remplir un contrat de bail à loyer d'habitation directement sur support informatique et l'imprimer, prêt à être signé ? C'est désormais possible grâce à la nouvelle plateforme en ligne développée par la Chambre vaudoise immobilière (CVI). Cet outil comprend également la formule de notification de loyer lors de la conclusion d'un nouveau contrat de bail de même que les dispositions paritaires romandes et règles et usages locatifs du canton de Vaud (RULV).

Pour accéder à la plateforme, il suffit de se rendre sur le site Internet de la CVI (www.cvi.ch/services/bailonline). Il est recommandé de lire attentivement le document « avertissement » avant de commencer afin de pouvoir évoluer sans encombre tout au long de la procédure. Les différentes étapes des champs à remplir suivent l'ordre des rubriques figurant sur le contrat de bail. Il n'y a par contre aucune correspondance sur le plan de la mise en page entre ce que l'utilisateur remplit à l'écran et les documents finaux, dans leur version imprimable. Il est toutefois possible de visualiser en tout temps ces documents dans leur forme définitive au moyen du bouton « Aperçu Pdf » et de revenir ensuite aux formulaires en vue d'éventuelles adaptations et corrections.

Le « package », vendu au prix de Fr. 15.-, permet ainsi de disposer du jeu complet des documents indissociables pour établir un contrat de bail à loyer d'habitation, le tout généré sous forme d'un fichier au format PDF, prêt pour impression en deux exemplaires.

Il va de soi que ces différents documents restent disponibles, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur support papier à la boutique de la CVI.

Lausanne, le 31 août 2020